

Compte-rendu du conseil scientifique de l'UFR de Physique

9 septembre 2014

Présents :

membres internes : É. BOULAT, M. CACCIARI, L. DAUDET, C. DEROU-
LERS, J.-M. DI MEGLIO, S. FORNASIER, G. GRÉGOIRE, N. LUCIANI ;

membres externes : R. MOCHKOVITCH, F. OZANAM ;

invités permanents : F. GALLET, F. RICHARD.

Excusés :

membres internes : C. CIUTI, N. DESPRAT, Y. GIRAUD-HÉRAUD, J. HAL-
LOY, J. OCARIZ, F. RAINERI, J. SERREAU, A. VASANELLI, C. VOISIN ;

membres externes : R. ANZARI, F. RESTAGNO, P. SILBERZAN, J.-F. GUILLE-
MOLES ;

directeurs d'école doctorale : J. LE BOURLOT, S. HÉNON

Président de séance : J.-M. DI MEGLIO.

Secrétaire de séance : G. GRÉGOIRE.

HDR

Rapports de M. CACCIARI et avis du conseil concernant les demandes d'au-
torisation à soutenir l'habilitation à diriger des recherches de :

F. Le Petit avis favorable ;

O. du Roure avis favorable ;

C. Nitti avis favorable.

M. CACCIARI, responsable des HDRs à l'UFR, rappelle que les rapporteurs
des HDRs sont au nombre de trois, dont deux extérieurs et un membre interne
à l'université, ce dernier ayant le rôle de présenter le dossier de l'impétrant dans
sa *globalité*.

Lorsque le candidat ne fait pas partie de l'UFR, le rôle du membre interne
est souvent réduit, par le candidat, à celui de rapporteur du seul mémoire. Pour
rétablir la fonction originelle de ce *parrain*, M. CACCIARI propose que celui-
ci intervienne plus en amont dans la procédure, *i.e.* avant le choix des deux
autres rapporteurs, ce qui permettrait aussi de conseiller M. CACCIARI dans les
domaines dont il ne possède pas d'expertise particulière.

Le conseil scientifique émet un avis favorable à cette proposition.

Éméritat

J.-P. Maneval : avis favorable, avec une abstention.

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

F. GALLET fait un résumé de la conférence budgétaire concernant l'année 2015. La présidence et la commission des moyens ont prévus des réductions budgétaires dont :

- 1,5 M€ sur la masse salariale,
- 1,1 M€ sur le fonctionnement pris sur
 - les prestations extérieures (ménages, gardiennage) pour 500 k€,
 - les écoles doctorales, pour 100 k€, pour lesquelles la présidence souhaiterait que ce soit l'Idex qui finance une partie de leurs activités ;
 - sur les relations internationales (par exemple pour les professeurs invités), pour 100 k€,
 - la documentation, pour 100 k€,
 - les brevets, pour 300 k€.

Le directeur d'UFR a de plus fait un état des demandes de postes pour 2015 :

- il n'y aura pas d'interclassement entre les enseignants-chercheurs et les Biatss ;
- pour les enseignants-chercheurs, il avait été demandé :
 1. un poste de professeur 46.3, section 29 et 34 ;
 2. un poste de professeur *thermo-électricité* pour le LIED ;
 3. un poste de maître de conférence pour AIM ;
 4. un poste de maître de conférence pour IMNC.

Il est très probable que le *seul* premier choix soit acté, le deuxième poste est encore en discussion, et il n'y aura pas d'autre de recrutement cette année ;

- pour les BIATSS, il avait été demandé :
 1. un gestionnaire pour MPQ en remplacement d'une personne partie en mutation ;
 2. un ingénieur informatique pour le centre François Arago ;
 - hors classement, un poste d'ingénieur d'étude pour titulariser un contractuel au laboratoire MPQ.

Les décisions finales ne sont pas prises, mais le plus probable est que *seul* le premier poste soit pourvu.

Remarque : plus aucun départ à la retraite d'enseignant-chercheur n'est à attendre avant 2018. Ensuite, on peut espérer un poste par an.

En revanche, le budget concernant l'équipement semble moins touché par ces coupes. D'autres parts, il y a une volonté de mieux structurer les dépenses d'équipement. La présidence veut donc proposer à des composantes pilotes de définir *un contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens*.

Après cette présentation, suit une discussion sur l'intérêt d'être parmi les composantes *pilotes*. Les arguments en faveur sont de :

- bénéficier de l'aubaine budgétaire ;

- d’avoir un horizon plus large qu’actuellement et donc de pouvoir prévoir des actions à plus long terme.

Le risque est de créer une nouvelle couche d’appel à projets, au niveau de l’UFR. Pour contre-carrer cet effet, le conseil a majoritairement souligné que ce budget à définir devrait comporter deux volets, l’un concernant les grosses plateformes, ou thématiques à développer au sein de l’UFR, l’autre protégeant les plus petits budgets (typiquement de la taille d’un BQR actuel ~ 10 k€).

Questions diverses

Le conseil s’émeut du relatif faible nombre de délégations — cinq données par les instituts du CNRS sur les sept transmises par l’université, à comparer au treize classées par l’UFR —, et surtout de CRCT — un seul demi-congé.

Le conseil propose que soit mis en place un CRCT interne à l’UFR, notamment pour les dossiers ne permettant pas d’obtenir une délégation. Le cas d’I. BOUCENNA est rappelé en exemple, voire le PV du 6 juin 2014.